ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°872 | Vendredi 10 novembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ **Élevage**
> L'abattoir de Saint Girons ré-ouvre l'accès à ces parts sociales p.2

▪ **Eau**
> Stockage de l'eau, un intérêt général majeur p.3
> Sécheresse : levée des mesures de restriction des usages de l'eau p.12

▪ **Actualités**
> Cerfrance : Vos fonds propres sont inférieurs à 50% du capital social ? La loi s'assouplit p.5
> MSA : Accompagnement des éleveurs touchés par la MHE p.4
> Formation « Bien préparer son départ à la retraite », il reste encore des places ! p.12

▪ **Chambre d'Agriculture** p.8
Rencontrez vos élus de la Chambre d'Agriculture à l'occasion des réunions territoriales

▪ **Petites annonces** p.11
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège*

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



LES COMMISSION LOCALES D'ÉCOBUAGE : OUTILS DE CONCERTATION



Les syndicats majoritaires alertent le préfet p. 6 et 7

La FDSEA et les JA alertent Simon Bertoux, le nouveau préfet de l'Ariège, sur les dossiers urgent pour l'agriculture départementale

Chers collègues agriculteurs,

Toute l'année, une petite équipe d'agriculteurs, vos responsables professionnels travaillent pour vous défendre et faciliter votre métier. En menant des discussions et facilitant les réalités du terrain avec les différents organismes :

Préfecture, DDT, DDESPP, DFB, SAFER, MSA.

Ils participent à de nombreuses réunions et font de nombreuses propositions pour vous faciliter la vie.

Tout n'est pas toujours très simple mais on arrive souvent à faire bouger les lignes. Même si vous ne vous en rendez pas toujours compte. Il est important que vous soyez derrière nous, prêt à vous mobiliser si cela en est nécessaire.

Prenez le temps de participer à nos futures AG de canton et autres réunions que l'on vous propose (réunions chambre…) et en participant le mieux possible à la vie de votre journal TERRES D'ARIEGE.

Cordialement,
M. TOULIS Rémi





L'abattoir de Saint Girons ré-ouvre l'accès à ces parts sociales

ÉLEVAGE Le Président du collège des éleveurs appelle tous les éleveurs à se mobiliser pour soutenir la trésorerie et assurer la pérennité de l'établissement.

Aujourd'hui l'abattoir de Saint Girons dresse malheureusement un terne tableau de la situation de l'établissement : entrée d'animaux en baisse, tonnage qui diminuent, nécessité de mise au norme des équipements… le tout engendre une trésorerie fragile.

Retour sur l'historique de l'abattoir de Saint Girons

En 2011, alors que les finances de l'abattoir ne sont pas au beau fixe, une SIC est créée. Cette dernière va permettre de redresser la situation économique de l'établissement, grâce à la création de différents collèges, qui représentent les acteurs qui gravitent autour de l'abattoir.
5 collèges ont été créés :

- Le collège de la communauté de commune
- Le collège des agriculteurs et des éleveurs
- Le collège des bouchers
- Le collège des chevillards
- Et enfin le collège des ouvriers de l'abattoir

L'ensemble de ces collèges vont pouvoir par le biais de la SIC injecter de l'argent, en prenant des parts sociales. En 2011 ces investissements ont permis la sauvegarde de l'abattoir de Saint Girons et le lancement de nouveaux investissements pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

La situation 12 ans plus tard…

Aujourd'hui l'établissement doit faire face à de nouvelles mises aux normes et à de nouveaux investissement pour assurer la qualité du service fournit par l'abattoir. C'est pourquoi le Président fait le choix de ré-ouvrir l'accès les parts sociales de la SIC, et demande à tous les éleveurs de se mobiliser pour permettre la stabilité économique de l'établissement.

Cette décision a été prise au printemps dernier, à l'occasion d'un vote en Conseil d'Administration de la SIC, avec pour objectif l'apport de 10 000€ de part sociale, par collège.
En septembre 2023, le Président a rappelé à tous les représentants des collèges de la SIC, l'importance de faire remonter cette trésorerie et de mobiliser tous les collèges, au risque de voir les portes de l'établissement se fermer.

Un mot du collège des éleveurs

« *Aujourd'hui tous les utilisateurs de l'abattoir (direct ou indirect) sont appelés à prendre une part sociale pour sauver et maintenir l'abattoir de Saint Girons.*
D'une part ça permettra au collège des éleveurs d'avoir plus de poids dans les prises de décisions, et ainsi de rééquilibrer la représentativité des éleveurs dans les votes en conseil d'administration.
D'autre part, il faut conserver l'unité des éleveurs et garder à l'esprit que l'abattoir de Saint Girons est un véritable outil de valorisation territoriale.
Une précision pratique pour finir, une part sociale est de 100€, aussi nous demandons à tous les éleveurs qui le peuvent et qui le veulent à contribuer au maintien de cet établissement, qui est le leur ! »

A.D







SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔ACTUALITÉS p. 4 à 5 ➔INFORMATIONS p. 5 à 6 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔ARIÈGE p. 12

Stockage de l'eau : un « intérêt général majeur » à la portée incertaine

MESURE Introduit par la proposition de loi Ferme France, repris dans un avant-projet de loi d'orientation agricole (LOA), le recours à la notion « d'intérêt général » majeur en matière de retenues d'eau à usage agricole laisse les juristes dubitatifs. La portée d'une telle mesure serait relativement faible.

Présente dans la proposition de loi Ferme France, et reprise dans un avant-projet de Loi d'orientation agricole (LOA), la notion « d'intérêt général majeur» en matière de stockage de l'eau pourrait n'avoir qu'un caractère «cosmétique» aux yeux de nombreux juristes, rapporte Arnaud Gossement, avocat spécialiste des questions environnementales à Agra presse.

À travers son article 15, la proposition de loi adoptée au Sénat le 23 mai «vise à poser le principe que les ouvrages ayant vocation à stocker de l'eau, ainsi que le prélèvement nécessaire à leur remplissage, sont d'intérêt public majeur». Le tout dans le respect d'un «usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation, élément essentiel de la sécurité de la production agricole et du maintien de l'étiage des rivières, et de subvenir aux besoins des populations locales». Une décision saluée par les Irrigants de France, qui militent pour que cet «intérêt général majeur» soit inscrit dans les textes de loi. «À l'heure actuelle, la vision politique autour de l'eau est prioritairement écosystémique, tandis que la question des usages économiques de l'eau vient bien après», soutient Éric Frétillère, président des Irrigants de France. Or, l'élu syndical estime que «la gestion de l'eau ne peut être seulement liée à l'environnement», car il existe «des enjeux économiques et sociétaux rattachés à la question».

> « En dix ans, l'irrigation a augmenté 14, 6 % en France »

Alléger les dossiers d'autorisation des ouvrages

Pour rappel, en France, la création d'un ouvrage implique de ne pas porter atteinte à l'état de conservation d'espèces protégées et à leurs habitats. Mais parfois, l'État peut prendre la décision de déclarer qu'un projet a un intérêt public majeur, qui peut justifier une dérogation« espèces protégées» sous réserve de remplir trois conditions cumulatives. Il convient de démontrer que l'ouvrage répond à une «raison impérative d'intérêt public majeur» (RIIPM), qu'il n'existe pas de solution de remplacement satisfaisant et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

C'est ce caractère de RIIPM, que la PPL Ferme France veut accorder aux projets de stockage. Et il fait par ailleurs l'objet d'une réforme plus large. «Du côté du ministère de l'économie, le projet de loi relatif à l'industrie verte vise à simplifier la Rif PM, sans avoir à la démontrer au cas par cas», souligne Arnaud Gossement. Ce qui explique, selon l'avocat, la volonté du ministère de l'Agriculture de proposer à son tour« un allègement des dossiers de demande d'autorisation des ouvrages de stockage de l'eau». «Reste qu'il faudra toujours évaluer les projets», précise M. Gossement. Et d'ajouter que nombreux sont les juristes à estimer que « les deux autres conditions nécessaires à la mise en place d'ouvrages de stockage d'eau seront plus difficiles» à obtenir. Ce qui n'empêche pas de l'association France Nature Environnement d'être «particulièrement inquiète» de l'ajout de ce terme dans les textes, qui «remet en cause la hiérarchie des usages de l'eau, telle que définie aujourd'hui par la réglementation, en tentant de placer l'usage agricole de l'eau au même niveau que les usages liés à l'eau potable, la salubrité, la sécurité et le bon fonctionnement des milieux», précise Alexis Guilpart, animateur du réseau «eau et milieux aquatiques» au sein de l'association France Nature Environnement.

«Si l'on peut considérer que nourrir une population est d'intérêt général, le faire en irrigant massivement au détriment des milieux ne l'est pas», ajoute-t-il rappelant qu'environ 93 % de la surface agricole française est pluviale. Reste que «la demande en eau pour l'irrigation augmente» avec le réchauffement climatique, rappelle l'Inrae. Entre 2010 et 2020, la part des surfaces agricoles irriguées a progressé de 14,6 %, selon les données compilées par France Nature Environnement à partir du dernier recensement agricole. Pour autant, l'Inrae préconise d'économiser l'eau avant de recourir à l'irrigation, qu'il convient par ailleurs «d'optimiser».

JJ - Agra presse



SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.
Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **20/11/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.

Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.

Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la Commune de MASSAT d'une superficie totale de 17 ha 64 a 86 ca

Relevé parcellaire : - 'Bequirine': C- 617- 618- 619- 625- 2744[609]- 2745[609]- 2746[611]- 2747[611]- 2748[612]- 2749[612]- 2750[613]- 2751[613] - 'Blanqui': D- 1054 - 'Boire': C- 335 - 'Campets': D- 203- 204- 206 - 'Cap del pla': C- 1167- 1172 - 'Cap des carols': D- 262- 272(B) - 'Cazequa': D- 788- 802 - 'Cazoqua': D- 772(D)- 773(D) - 'Clauzal': C- 466- 467- 468- 470- 471 - 'Coch': C- 575- 576- 583- 587 - 'Coume prechoune': D- 56- 82- 96- 112- 115 - 'Coumo prehoune': D- 419(C)- 423(A) - 'Courtalet': C- 283- 284 - 'Espie': E- 391- 392 - 'Gouto petrouse': D- 976- 980 - 'Guindoule': D- 842- 846 - 'La bourdette': C- 691- 697- 2769[682] - 'La plagnoule': D- 184 - 'La trincade': C- 349- 361- 364- 365- 370- 372- 377- 378- 379 - 'Lafiou': D- 1117- 1118 - 'Lagoutto': D- 1198- 1199 - 'Laouzeille': D- 119- 132- 134- 136- 137- 138- 140 - 'Lasplas': D- 520 - 'Laubagne': D- 324(B)- 328(B)- 329(B)- 334- 336- 337 338 - 'Le clot': D- 316- 318 - 'Le courbas': E- 380- 381 - 'Le pradot': D- 1157- 1161- 1165 - 'Le sauzenquet': D- 648 - 'Le souil': C- 398- 400- 401- 402- 413 - 'Le tir': C- 416- 417- 418- 419- 420- 421- 424- 425- 429- 434- 435- 436- 2786[426]- 2787 [426]- 2788[427]- 2789[427]- 2790[428]- 2791[428]- 2797[437]- 2798[437]- 2799[438]- 2800[438]- 2801[438]- 2803[439]- 2804[439] - 'Les campets': D- 45- 50 - 'Les rious': D- 21- 22 - 'Leychard': C- 1526 - 'Lubac': C- 174 - 'Micoulaou': E- 47(B)- 48(B) - 'Pla d arnaou': E- 541- 542 - 'Pla de mounine': D- 1682 - 'Regagny': D- 1448- 1451- 1454- 1458 - 'Remusclat': D- 1032 - 'Riou sebirou': C- 504(A)- 517- 526- 527- 529- 530- 531- 534- 540- 558- 563 - 'Riou trabes': D- 386- 1666 - 'Rives de la fargue': E- 295- 296(D)- 306- 307 - 'Rives de mundet': E- 525- 526 - 'Sarrat de louis': C- 442(J)- 442(K)- 445- 446- 447- 448- 450- 452- 456- 2805[440](J)- 2805[440](K)- 2806[440]- 2808[441]- 2809[441] 2810[444]- 2811[444]- 2812[449]- 2813[449] - 'Sarrat de petit': C- 858- 895- 924- 930- 1041- 1072- 2871[875]- 2884[900]- 2885[900]- 2886[900] - 'Sarrat de peyrot': C- 1222 - 'Sauzenquet': D- 526- 527 - 'Souleilla de mundet': E- 364 - 'Zauzenquet d en haut': D- 622

Urb : Zones A, N, Nh et UA du PLU

Commentaires : Bâtiments d'habitation et d'exploitation, ainsi que diverses parcelles en nature de prés, terres, landes, taillis simple et futaies feuillues.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Une partie du bien est comprise dans le périmètre AFP de MASSAT- LE PORT
Bien libre de toute occupation.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

Maladie Hémorragique épizootique (MHE)

MSA MPS la MSA MPS accompagne les éleveurs touchés par cette nouvelle crise agricole.

Pour faire face à cette maladie qui frappe à nouveau le monde agricole et plus particulièrement, les éleveurs, la MSA MPS réactive son dispositif de crise. Ou plutôt, comme le précise Laurence d'Aldéguier la présidente de la MSA MPS, « nous passons d'un régime de veille au stade supérieur celui du « aller vers » ; mais compte tenu de la succession des crises, la cellule reste active toute l'année ! ».

Être attentif au risque d'épuisement professionnel

Le risque d'épuisement est important avec la MHE. En effet, au-delà des surcoûts liés à la prise en charge des animaux malades, la santé des animaux infectés nécessite des soins constants, d'où le risque de fatigue accrue pour ceux qui les soignent... et le besoin de répit.

Depuis trois ans, la MSA MPS travaille de plus en plus sur ce risque indique Patricia Saget-Castex, 1 ere vice-présidente, « Si vous êtes exploitant ou salarié de la production agricole, en situation d'épuisement professionnel, la MSA vous accompagne pour vous permettre de souffler et de prendre soin de vous ».

Des dispositifs d'accompagnement,

La MSA MPS peut intervenir avec plusieurs dispositifs. Cet accompagnement permet d'apporter un véritable soutien aux adhérents et à leurs familles : un dispositif d'écoute pour les exploitants et les salariés agricoles est mis en place pour contacter la MSA en cas d'épuisement ou de situation sociale, psychologique, financière difficile. (cf. encadré).

Mais pour Laure Norca, en charge de la prévention du mal être à la MSA MPS, « la principale difficulté est de pouvoir identifier les personnes en situation de détresse ».

Elus et sentinelles, pour bien identifier les personnes en situation de détresse

Ces sentinelles (élus, associations, pairs, organisations professionnelles, coopératives d'agriculteurs...), sont au contact des exploitants et des salariés. Ils peuvent, par leur proximité, repérer les signes précurseurs de mal-être et intervenir en amont. Elles constituent un relais entre la personne en difficulté et les structures spécialisées.

Afin de compléter et renforcer les différents dispositifs de soutien aux exploitants en situation de fragilité, les élus locaux de la MSA se sont engagés dans le dispositif L'élu MSA représente en effet une « solution relationnelle de proximité », « une veille, une écoute » qui sont complémentaires au suivi technique des professionnels de la MSA.

MSA Midi Pyrénées Sud

CRISES AGRICOLES
Les dispositifs de la MSA MPS

La MSA propose des dispositifs d'accompagnement : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

Accompagnement économique :

- Suspension ou arrêt des prélèvements,
- Échéanciers de paiement,
- Prise en charge des cotisations dans le cadre du dispositif des crises agricoles

Social

- Accompagnement social individualisé,
- Accès aux droits,
- Aide au répit ...

Accompagnement psychologique

- Contact avec notre cellule d'écoute de la MSA MPS, via notre site internet
- Le service Agri écoute, pour dialoguer de façon confidentielle avec un professionnel au 09 69 39 29 19

Sean O'Brien, agriculteur et rugbyman

RUGBY Coupe du monde de rugby : l'agriculture sort vainqueur.



UN EMBLÈME DU RUGBY IRLANDAIS

Né en 1987 à Carlow, Sean O'brien a effectué l'essentiel de sa carrière pour la province du Leinster où il a joué pendant onze saisons. Surnommé « The Tullow Tank » (du nom du club où il a débuté), le jouer a représenté l'Irlande au niveau international pendant dix ans, disputant 56 matchs avec l'équipe du Trèfle et participant à huit Tournois des Six Nations (dont une victoire en 2015) et deux Coupes du monde. Il a annoncé sa retraite du rugby en 2022 pour rejoindre la ferme familiale, tout en restant dans l'encadrement du Leinster Rugby en tant que coach.

Vous êtes venu en France pendant la Coupe du Monde de Rugby. Était-ce seulement pour assister aux matchs de l'équipe d'Irlande ?

Sean O'Brien : *Non effectivement ; j'ai aussi fait le voyage en tant qu'ambassadeur des producteurs et de la marque Irish Hereford Prime dont je suis membre, notamment pour y rencontrer des clients de notre viande. C'est une marque de bœuf à la qualité certifiée portée par un groupe d'éleveurs Hereford et qui rayonne désormais un peu partout en Europe. Quand j'ai pris ma retraite sportive l'année dernière, je me suis en effet lancé plus sérieusement dans l'agriculture, tout en restant dans l'encadrement du Leinster Rugby en tant que coach. J'ai rejoint la ferme familiale de mon père et de mon frère, qui était déjà celle de mes grands-parents. Ça m'a paru tout naturel, étant donné que j'ai toujours été très attaché à ce métier, que j'appréhende comme un mode de vie.*

Pouvez-vous décrire votre ferme en quelques mots ?

SO'B : *C'est une ferme d'une soixantaine d'hectares sur laquelle j'élève à l'herbe des broutards que j'achète à 6-7 mois d'âge et que j'engraisse jusqu'à 16-19 mois à 620 / 650 kilos vifs. Je viens d'ailleurs de faire abattre mes premiers animaux.*

Votre profil est-il atypique dans le monde agricole irlandais ?

SO'B : *Non, le monde agricole et rural est très présent dans le rugby irlandais. Le phénomène s'est même accentué depuis une quinzaine d'années. Jusqu'au début des années 2000, le rugby appartenait plus à l'éducation des élites urbaines, celle des écoles privées et universités. Aujourd'hui, les jeunes joueurs irlandais sont majoritairement formés au sein des clubs qui ont une forte implantation rurale, notamment dans ma région, celle du Leinster. De nombreux internationaux sont retournés travailler à la ferme, à commencer par l'ancien capitaine du trèfle, la légende Rory Best qui est éleveur d'Angus, Johan Hayes, qui est éleveur d'Hereford, ou plus récemment Tadhg Furlong, qui a joué cette Coupe du monde, qui est également fermier dans le sud du pays. A vrai dire, il y en a de plus en plus !*

Cette présence de joueurs issus du monde agricole se retrouve-t-elle aussi au niveau international ?

SO'B : *Oui, il y a des joueurs issus du monde agricole dans la plupart des équipes nationales car il se trouve que nombre des grands pays pratiquants du rugby sont précisément des pays ruraux. On a encore pu le constater lors de cette Coupe du monde, par exemple au sein de l'équipe néozélandaise. Les trois frères Barret (Beauden, Scott et Jordie) et avant eux leur père Kevin, ont été élevés dans une ferme laitière en Nouvelle-Zélande. Sans oublier en France, le capitaine Antoine Dupont bien sûr, qui est investi dans le domaine familial où son frère produit du porc noir de Bigorre.*

C'est un sujet dont on parle entre joueurs sur le terrain, y compris lors des compétitions internationales ?

SO'B : *Oui, on peut même dire que les joueurs « urbains » nous questionnent souvent sur notre façon de vivre et sur le travail que cela représente. C'est un état d'esprit dans lequel beaucoup de joueurs se retrouvent, y compris ceux qui ne viennent pas du monde rural, car il y a de nombreuses valeurs communes entre rugby et agriculture : la nécessité de l'effort physique, le goût du travail bien fait, la nécessité de s'appuyer sur un système collectif et organisé...*

Pour vous qui venez d'une activité très médiatisée, quel regard porte la société irlandaise sur les agriculteurs ?

SO'B : *La contribution du monde agricole irlandais à l'économie et au patrimoine nationaux est à mon sens sous-évaluée dans l'opinion. Nous avons également du mal à défendre nos positions au sein de la société, ce que les agriculteurs français savent beaucoup mieux faire d'après ce que je constate ! L'élevage irlandais ne ménage pourtant pas ses efforts pour répondre aux enjeux de société, notamment environnementaux. C'est ce que nous avons fait notamment en réduisant l'âge des animaux à l'abattage à poids égal pour être plus efficaces dans le cycle animal. A titre personnel, j'ai planté plus de 200 arbres autour de ma ferme l'année dernière afin de m'engager dans la durabilité. L'élevage est un secteur dans lequel je veux m'investir à long terme.*

Réussir

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Vos fonds propres sont inférieurs à 50% du capital social ? la loi s'assouplit.

CERFRANCE GASCOGNE OCCITANE

Dans un contexte économique tendu, le législateur a décidé d'aider les entreprises en donnant plus de souplesse et de temps aux sociétés commerciales (SARL, SAS, SA) en difficulté. Car selon la loi, les sociétés qui voient leurs fonds propres devenir inférieur à la moitié de leur capital social constituent un risque sur le marché : elles ont donc l'obligation de redresser la situation (reconstitution des fonds propres), ou de dissoudre la société.

Qu'en est-il exactement en pratique ?

IRappel : les associés créent leur société en apportant des capitaux : le capital social.
Puis, au fil de la vie de la société, l'activité crée des bénéfices ou des pertes. Ces résultats viennent s'ajouter (ou se déduire) chaque année à cet apport initial. Capital social + Somme des bénéfices ou pertes annuels = Fonds propres aussi appelés Capitaux propres).

Le jour où les pertes portent les capitaux propres à moins de 50% du capital social, la situation doit être redressée. Et **la loi de mars 2023 offre un délai plus long aux associés pour régulariser la situation**.

Les associés doivent toujours être consultés dans un délai de 4 mois suivant l'approbation des comptes constatant cette difficulté, afin de voter la dissolution de la société ou ses actions pour redresser la situation.
La décision de dissoudre immédiatement la société est très rare en pratique. Les associés décident en général de maintenir l'activité pour **reconstituer les capitaux propres dans un délai de 2 ans** au plus tard, soit à la clôture du deuxième exercice suivant la perte constatée de la moitié du capital social.

Mais dorénavant, si la société n'a pas reconstitué ses capitaux propres à l'issue de ce premier délai et si le capital social est supérieur au seuil minimal de 1% du total du bilan constaté lors de la dernière clôture d'exercice, **la société bénéficie d'un second délai de 2 ans** pour réduire son capital en le ramenant à une valeur inférieure ou égale à ce seuil. Il faut savoir que le seuil est fixé à la valeur la plus élevée entre 1% du total du bilan de la société constaté lors de la dernière clôture d'exercice et le capital social minimal, fixé par exemple à 37 000 € pour les SA, mais à 1 € pour les SARL et les SAS. **Le prolongement du délai est donc souvent acquis pour nos sociétés les plus communes**.

Attention car à l'issue de ce second délai, la dissolution peut toujours être prononcée à la demande de tout intéressé.

Il est donc important d'une part de bien dimensionner son capital social lors de la constitution de la société. Mais aussi d'autre part de veiller à mettre en œuvre la meilleure solution lorsque cette difficulté se présente. Les solutions sont multiples pour redresser les capitaux propres : travail du modèle économique, abandon de comptes courants d'associés, recapitalisation… et il convient de bien mesurer l'impact sur la société ou les associés pour décider de la meilleure option.

Vos comptables, conseillers et juristes CERFRANCE sont évidemment à votre disposition pour vous accompagner dans ces choix de gestion de vos activités.

CONTACTEZ VOTRE AGENCE CERFRANCE

VERNIOLLE 05 61 68 43 70 · FOIX 05 61 02 14 25 · MAZERES 05 62 61 78 45 · SAINT GIRONS 05 61 66 44 04

accueil09@go.cerfrance.fr

"NE LAISSEZ PLUS VOS ÉCONOMIES DORMIR : OBLIGEZ-LES À TRAVAILLER"



Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. **Communication à caractère promotionnel**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Groupama Modulation, Groupama Premium et Groupama Capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis le 29 janvier 2024 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. Hors frais de gestion du contrat. **L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.**

(2) **SAUF DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie. Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS - Paris - APE : 6511Z. Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances – Référence : 1104GMA-092023 – Photo : Aurélien Chauvaud - Édition : Septembre 2023 ML 10303 102023

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Les syndicats majoritaires alertent le préfet

RENCONTRE Les élus des JA et de la FDSEA ont rencontré Simon Bertoux, préfet de l'Ariège le 2 novembre dernier en présence de Stéphane Defos, Directeur Départemental des Territoires et Julien Enjalbert, chef du service économie agricole à la DDT.

Quelques semaines après sa prise de fonction en août dernier, les élus des syndicats majoritaires et de la chambre d'agriculture avaient invité le préfet sur le terrain. Au travers de 2 visites d'exploitations et d'une estive, le représentant de l'Etat a pu appréhender les caractéristiques et les problématiques de l'agriculture ariégeoise. La rencontre en préfecture ce 2 novembre a permis de rentrer plus en détail dans l'ensemble des sujets préoccupants.





SÉCHERESSE ET IRRIGATION

Au printemps dernier, face au constat de l'état des ressources, les JA, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ont proposé de réduire de 50% les volumes attribués aux irrigants. Ces restrictions ont évolué en fonction des ressources disponibles et en réponse à la pluviométrie de mai-juin. « *Cet acte volontaire, mais nécessaire de la profession n'est pas sans conséquence économique. On constate une baisse de 30% de la surface en maïs semence* », soulève Boris Rouquet, référent du dossier eau à la FDSEA. « *Les chiffres d'affaires des cultures semencières et irriguées n'est en aucun cas compensé par les productions en sec* », relève Sébastien Durand, vice-président de la FDSEA. « *La gestion et la disponibilité de l'eau demeure un défi majeur pour le maintien de l'activité semencière en basse Ariège et la sécurisation des stocks fourragers dans les zones d'élevage* », rappelle Boris Rouquet. La réunion du Comité de ressource en eau prévue début décembre sera l'occasion de faire le bilan de cette campagne. Rémi Toulis, président de la FDSEA a alerté les services de l'état : « *il faut que les restrictions soient respectées par tous les usagers ; il est inadmissible de voir des ronds-points verdoyants alors que nos cultures se sèchent !* »



FAUNE SAUVAGE ET GROS GIBIER

Christian Pujol, responsable de ce dossier à la FDSEA, a introduit ses propos en rappelant « *la bonne entente entre le monde agricole, les chasseurs et les piégeurs* » avant de demander aux représentants de l'état « *la simplification et du bon sens pour les demandes de battues administratives ou le classement des espèces nuisibles* ». Les dégâts de corvidés sont exponentiels sur les semis de printemps. Les préjudices sont chiffrés à plusieurs milliers d'euros par exploitation. Christian Pujol a également soulevé la nécessaire régulation des sangliers et le respect des plans de chasse des cervidés, deux espèces préjudiciables pour les cultures et les prairies. Les syndicats ont également demandé des moyens supplémentaires alloués aux louvetiers pour l'exercice de leurs missions.



MHE

L'Ariège est touchée depuis plusieurs semaines par la Maladie Hémorragique Epizootique qui n'est pas sans conséquence pour les élevages de ruminants infestés. Alexis Cabanié, secrétaire général adjoint des JA, indique qu' « *en plus d'une surveillance accrue, la disparation des signes cliniques nécessitent des soins aux animaux pendant plusieurs jours avec des produits vétérinaires onéreux* ». Baptiste Pujol, secrétaire général adjoint des JA précise que « *nous avons peu de recul sur la maladie et à ce jour, nous pouvons difficilement estimer les pertes indirectes comme des problèmes de fertilité ou des avortements mais nous savons que la maladie laissera des traces dans les élevages* ».
Les élus ont rappelé au préfet les demandes portées par la Fédération Nationale Bovine pour redonner espoir et perspectives aux éleveurs touchés, soit une aide de l'état pour la prise en charge des frais vétérinaires et analyse ainsi qu'une compensation des pertes indirectes.



PAC

Alors que les versements des aides PAC étaient annoncés par le ministre entre le 16 et le 18 octobre, plusieurs centaines d'exploitations ariègeoises sont encore en attente des paiements. Clémence Biard, présidente des JA a clairement revendiqué : « *Les agriculteurs sont une fois de plus victimes des disfonctionnements de l'administration, c'est inacceptable ! Nous ne devons pas être la variable d'ajustement* ». Le montant des aides qui seront versées semblent de pas être à la hauteur du Plan Stratégique National notamment sur les aides animales, les aides JA et l'éco régime.



PRÉDATION

L'été 2023 s'inscrit malheureusement dans la même dynamique de prédation que les années précédentes. Les conditions de travail des bergers, vachers et éleveurs sont invivables au cœur des foyers de prédation ursine. Le loup gagne de nouveaux territoires dans les coteaux de l'Ariège, égorgeant plusieurs brebis et semant la panique et l'inquiétude chez les éleveurs. Face à ce constat et à l'inefficacité des mesures proposées par l'état, les syndicalistes ont une fois de plus réitéré leur colère et leur inquiétude.



CHAMBRE D'AGRICULTURE

SOIRÉE TRANSMISSION : ON VOUS INVITE AU THÉÂTRE !



Le spectacle "Droit dans mes bottes" est une réflexion sur le monde agricole à travers une histoire intime et familiale.

Il interroge notre lien à la Terre (d'origine, nourricière), à nos racines. L'agriculture productiviste d'après-guerre s'est engagée à nourrir l'humanité, mais l'a fait à coups de tracteurs de pesticides, des moyens qui font débat aujourd'hui.

Quelle est la bonne recette pour changer l'ordre des choses ?

Sans doute pas en opposant les uns aux autres mais plutôt en réfléchissant à ce que nous pourrions inventer et construire collectivement.

Le monde est en mutation et il n'est pas simple de quitter un système centré sur la croissance et le profit pour construire une société plus vertueuse fondée sur la solidarité et le bien-être écologique.

C'est tout le conflit qui oppose Max (agriculteur à l'ancienne) à Jeanne, sa fille (qui veut reprendre la ferme familiale pour proposer quelque chose de plus alternatif)...

Auteur et metteur en scène : Marie Delmarès
Acteurs : Michel Richard, Cyril Graux, Marie Delmarès
Lumières : Jean-Louis Larcebeau
Collaboration artistique : Jacques Grizeaud
Durée : 1h10

Soirée gratuite pour tous sous réservation préalable : communication@ariege.chambagri.fr
05 61 02 14 00

PROGRAMME

- 18h : Accueil du public
- 18h15 : Mot d'accueil du Président de la Chambre d'Agriculture et de la Présidente de la MSA
- 18h30 : Pièce de théâtre « Droit dans mes Bottes », par la Cie Les Attracteurs étranges
- 19h45 : Échanges libres
- 20h30 : Buffet de convivialité offert par la MSA MPS

RENCONTREZ VOS ÉLUS DU BUREAU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Philippe LACUBE et les élus de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège

ont le plaisir de vous convier

à un temps de rencontre sur de nouvelles aides à l'investissement à disposition des agriculteurs

L'occasion d'évoquer avec vous plus largement **les sujets du moment et vos préoccupations**

D'autres réunions sont en cours de programmation en décembre. Nous vous adresserons les lieux très prochainement.

LES PROCHAINES DATES :

MERCREDI 15 NOVEMBRE

9h - Exploitation du GAEC Aquo de fanfan
Lieu-dit Belloc
09160 Betchat

14h - Exploitation de M. Frédéric CAZALE
Lieu-dit Legerge
09200 Moulis

18h - Exploitation de M. Philippe PERISSE
L'Escale Col de la Trape - Sérac d'Ustou
09140 Ustou

21h - Salon d'Honneur de la Mairie
09200 Saint-Girons

MERCREDI 22 NOVEMBRE

14h - Exploitation dM. Pascal MASSAT
Lieu-dit Baralet
09350 Daumazan

20h30 - Salle Polyvalente de Léo Ferré
Chemin de Monbrun
09350 Betchat

Plus d'infos et inscriptions sur : communication@ariege.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

LES COMMISSIONS LOCALES D'ECOBUAGE (CLE), UN OUTIL DE CONCERTATION POUR UN SUIVI DES DEMANDES DE BRÛLAGE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Les Commissions Locales d'Écobuage (CLE) existent depuis les années 90 dans les Pyrénées et sont le fruit d'une gestion concertée entre les différents acteurs locaux du territoire concernés par la pratique de l'écobuage (élus, représentants agricoles, sapeurs-pompiers, fédérations de chasse et ACCA, représentants de la forêt, associations de protection de la nature, parcs naturels, associations de randonneurs, services de l'Etat, etc.). Pour rappel, seuls les exploitants agricoles et forestiers sont autorisés à brûler les végétaux dans le département (Arrêté préfectoral du 21 mai 2019)

Les CLE ont pour mission principale d'étudier localement les déclarations d'écobuage chaque année avant le début de la saison de brûlage (du 1er octobre au 31 mai) en tenant compte des difficultés techniques et des enjeux de chacun. Les CLE n'ont pas de pouvoir d'autoriser ou d'interdire un brûlage pastoral, seuls les maires et le Préfet du département le peuvent. L'objectif est de fournir aux maires des communes concernées un avis et des préconisations sur lesquels ils peuvent s'appuyer avant décision finale. Des visites de terrain sont parfois nécessaires pour préciser les différents enjeux à prendre en compte lors de la planification des chantiers (périmètre, accessibilité, sécurité, biodiversité, etc.).

Elles peuvent par ailleurs se doter de matériel et le mettre à disposition des déclarants, réaliser des chantiers pédagogiques (démonstration de matériel, de techniques, etc.) et communiquer localement sur la pratique.

Les intérêts de ces commissions sont multiples : concertation locale, connaissance plus fine des sites où sont réalisés les chantiers (pour des préconisations au plus près des réalités de terrain), coordination et meilleure répartition des brûlages, prise en compte des intérêts de chacun.

La CLE d'Ercé, un premier exemple pour l'Ariège

La Chambre d'Agriculture et la Fédération Pastorale de l'Ariège ont pour mission de créer et d'animer des CLE sur le département. Ainsi la première CLE ariégeoise, portée par la commune d'Ercé dans le Haut Couserans, a vu le jour en juin 2022. Elle s'est réunie pour la seconde fois le 30 octobre 2023 et a dressé le bilan de la saison passée : 5 chantiers ont été réalisés sur la commune l'hiver dernier, en autonomie par les éleveurs ou avec l'appui technique de la Cellule Départementale de Brûlage Dirigé. La session CLE a également permis de présenter le travail cartographique des enjeux de la commune et d'examiner les demandes déposées pour la saison 2023-2024.

Témoignage de Bernard Cau, éleveur à la retraite à Ercé

"La création de la CLE a été une bonne chose pour la commune. Aujourd'hui on laisse la place aux jeunes - mon fils reprend après moi - et il faut qu'ils s'approprient ce savoir-faire et qu'ils s'organisent entre eux pour s'aider sur les chantiers. La CLE les accompagne dans ce sens pour maintenir les milieux ouverts et entretenir les pacages. Le brûlage est une pratique ancestrale dans nos montagnes et grâce à la CLE nous avons le sentiment que sa nécessité et sa légitimité sont reconnues. Cela laisse notamment la possibilité à l'agriculteur d'être présent au moment de l'examen de sa déclaration et de présenter son projet. Avant on pouvait avoir un refus et cela s'arrêtait là."

Témoignage de Christian Carrère, éleveur et Maire d'Ercé

"La CLE est un outil pour lutter contre les feux sauvages et les dégâts conséquents que l'on peut observer sur certains secteurs en permettant d'une part un rappel de la réglementation, et d'autre de réunir tous les acteurs pour planifier sereinement les brûlages. On ne brûle pas pour se faire plaisir et faire un spectacle pyrotechnique, il faut le rappeler. On brûle parce qu'il y a un réel besoin pastoral. Pas dans n'importe quelles conditions bien sûr: il faut absolument assurer une pression de pâturage derrière et maintenir l'utilisation de ces milieux dans le temps. Nous avons fait le choix de ne traiter en CLE que les déclarations de végétaux sur pieds, et ce une fois par an vers le mois d'octobre. Pour les végétaux coupés nous continuons la procédure habituelle et les traitons au fur et à mesure, sinon cela aurait été trop lourd et contraignant pour les déclarants. La souplesse des CLE permet de s'adapter à chaque contexte, avec en ligne de mire l'idée de faire perdurer cette pratique en adéquation avec les enjeux du territoire"

Une plateforme unique de déclaration des chantiers : SerPIC

Depuis le démarrage de la campagne 2023-2024 d'incinération de végétaux (coupés ou sur pieds) en octobre, la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège rappelle que les déclarations doivent être déposées en ligne via l'application SerPIC (http://serpic.net/), à la place du formulaire papier.

Cette démarche dématérialisée de déclaration d'incinération, déjà largement utilisée par les départements limitrophes, a pour but de fluidifier la mise en œuvre des campagnes d'incinération. Il existe 2 possibilités pour déclarer un projet d'écobuage : le faire soi-même en se créant un compte sur SerPIC (identifiant à demander à support@datakode.fr) ou passer par votre mairie. Un guide d'utilisation pour accompagner les déclarants dans l'appropriation de cette démarche est disponible (voir site ci-dessous).

En cas de difficulté d'utilisation adressez-vous à :

- La Mairie de la commune où est prévue l'incinération
- La Direction Départementale des Territoires de l'Ariège : 06.02.01.85.27 ou ddt-emploidufeu@ariege.gouv.fr

Un guide d'utilisation pour accompagner les déclarants dans l'utilisation de SerPIC ainsi qu'une plaquette résumant la réglementation de l'emploi du feu en Ariège sont disponibles ici :



L'écobuage, pratique ancestrale qui se modernise à Ercé grâce à la mise en place d'une Commission Locale d'Ecobuage

Commune d'Ercé

PRÉFET DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

EN BREF

Transition écologique : l'appel à la mobilisation de la FNSEA

Du 20 au 24 novembre, la FNSEA et les JA appellent les agriculteurs à se mobiliser dans tous les départements sur le thème « Pas de transition sous pression » pour sensibiliser préfets et parlementaires. Objectif faire prendre conscience au plus haut niveau de l'Etat de l'empilement des normes imposé par le Gouvernement qui pèsent sur les agriculteurs, malgré les annonces qui ont pu être faites qu'il s'agisse des plans bio, protéines, fruits et légumes ou viticulture. « Ces mesures ne fournissent des réponses que de très court terme, ni structuration ni vision claire ne sont apportées au secteur agricole », constate la FNSEA. Première revendication « une véritable respiration normative », c'est-à-dire la suspension de la hausse de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) et celle de l'eau, le statu quo sur les directives sur les émissions industrielles (IED) et l'usage durable des pesticides, le refus des accords de libre-échange et le renouvellement de la dérogation sur les jachères, l'application de la loi EGAlim sans remise en cause permanente. Les réponses doivent s'accompagner d'une vrai vision d'avenir, « un pacte pour réarmer l'agriculture française et répondre aux enjeux de la souveraineté alimentaire » comme l'a annoncé le président de la République aux Terres de Jim. Or à ce stade, « rien n'avance », selon la FNSEA et les JA qui déplorent le manque d'ambition des pouvoirs publics. « Les défis de la transition, de la transmission des exploitations, de l'installation… les agriculteurs sont prêts à les relever ! Mais pas sous cette asphyxie réglementaire ni sans leviers financiers suffisants », concluent-elles.

Actu Agri

Bulletin de santé du végétal

> COLZA

Charançon du bourgeon terminal : Risque faible à moyen à ce jour. Surveillance à généraliser sur l'ensemble des parcelles ! Vigilance particulière sur les départements 31 et 82.

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 43

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	58 000	18500 (% /sem.2022)	8600 (% /sem. 2021)	Abattage hebdo = 11160 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S39	54 213	21 935 +16%	12 069 -2%	-3 500	0 sem.	5.52	5.32	3.55	5.93	+1%
S40	55 450	23 478 +19%	12 688 +2%	-4 000	0 sem.	5.53	5.33	3.55	5.93	+1%
S41	55 179	21 523 +10%	12 626 -1%	-4 500	0 sem.	5.52	5.32	3.48	5.93	+1%
S42	56 463	18 903 -2%	13 657 +12%	-5 000	0 sem.	5.52	5.33	3.48	5.93	+1%
S43	57 344	18 523 -4%	11 854 -2%	nc	nc	5.49	5.32	3.33	5.93	+1%

Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 30 octobre au 5 novembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	-	-
	16 à 19 kg	-	8,76	-	-
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,88	8,64 →	(- 0,07)
	16 à 19 kg	-	8,90	8,38 →	(+0,04)
	19 à 22 kg	9,13	8,56	8,03 →	(+0,04)
	+ 22 kg	-	-	-	-
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 30 octobre au 5 novembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,17	7,29	6,91
Rosé		-	6,19	5,83

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 663,70 (+5,10)

Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — ***du 30 octobre au 5 novembre 2023***

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,15	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,35	3,25	3,45	3,15	3,15
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,15	3,10	3,15	2,75	2,85
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

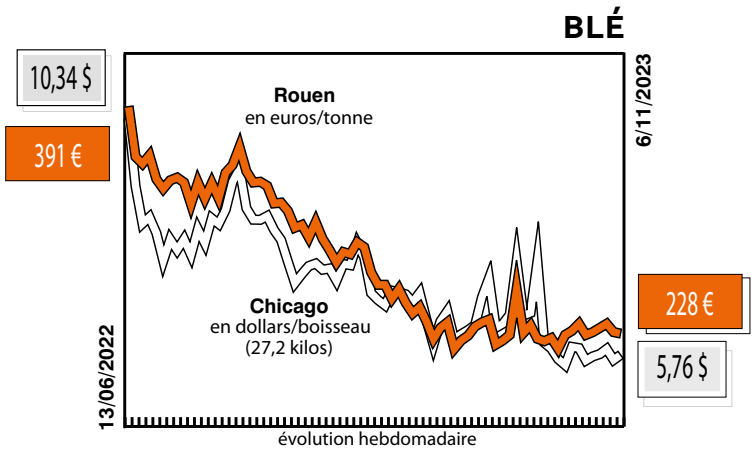
Limousins

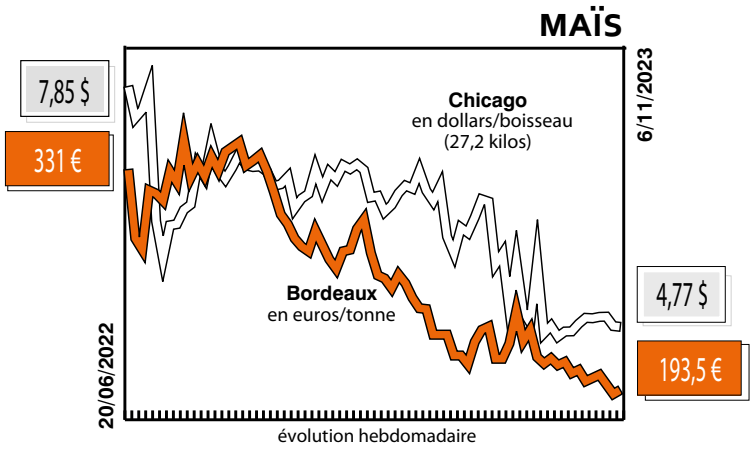
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,60	3,55	3,45	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,00	-	2,90	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

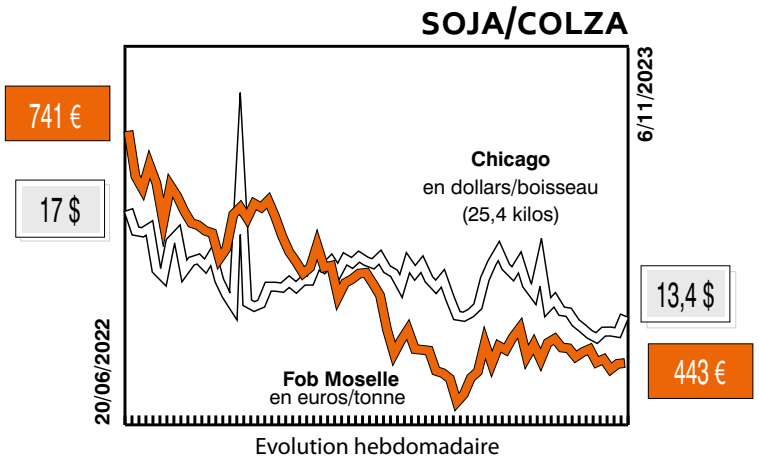
Gascons

		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,35	3,20	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,15	3,10	3,15	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales







Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

VENDS armoire frigo inox + poussoir manuel 20 L + poussoir hydraulique 30 L inox + mélangeur sac 40 kilos + table de découpe inox balance électro étiquette et compresseur à air de 100 L - Tél : 06.85.07.01.62

31 - VENDS traiteur vautra T154 active année 2018 heure 1200 SEMOIR combine 3 mètres amazone rouleau matrix rehausse de t remie – Tél 06.70.17.92.62

31 - VENDS Epandeur sulky DPX 70 2700L de 2009 banche système tribord fermeture par tel flexible jumelage 50MAC 18-4R38 complet roue + barillet - Tél : 06.42.49.52.11

31 - VENDS 1 MF 575 bon état – 1 MF petit gris diésel – 1 tracteur à chenilles Same (problème mécanique) – 1 round-ballers marque Gehl – 1 faucheuse conditionneuse Vicon modèle KM 241, 2 pneus tracteurs 650x65x38 – 1 Peugeot 306 HDI break – 1 cheminée Godin et 1 gros poêle à bois en fonte. Tél: 06.78.09.57.70



RECHERCHE à acheter un bourgoin pour ramassage de mais en cribs - Tél : 06.63.37.70.09

RECHERCHE Motoculteur puissance 8 à 9 chevaux. Bon état de marche - Tél : 07.43.01.00.36

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille excellente qualité - Tél : 06.65.36.44.71

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage) - Tél : 06.37.91.08.64

Utilisateurs d'ÉVACUATEUR ET RACLEUR DE FUMIER,
faites confiance à un spécialiste de cet équipement depuis **PLUS DE 50 ANS**
Nous disposons de pièces détachées et d'éléments pour les marques : ALBERT, DOUCET, ALFA LAVAL, ANDRIEU, MIRO, DYNAMIC, ROUQUIER, MAURY, SAMAS, SETA, etc... Chaînes marine et carrée, rail va-et-vient.
DEVIS GRATUIT - PRESTATIONS POSSIBLES
Ets GAFFIE - Tél. 05.63.33.73.74

ANIMAUX

31 - VENDS Lot de génisses pleines. Race Gasconne. Indemnes IBR. Tél: 06.75.03.59.83 ou 06.45.26.56.91

81 - VENDS génisses Abondance avec veau ou prêtes à saillir + génisses Brunes – Tél : 06.42.79.81.37

81 - VENDS génisses PH X B terme nov déc – Tél : 06.85.61.66.61 – 06.22.43.08.88

81 - ÉLEVAGE LIMOUSIN VENDS taureau 7 ans et mâles reproducteurs 14 mois TGS – Tél : 06.81.99.92.69

81 - VENDS génisses Abondance avec veau ou prêtes à saillir + génisses Brunes – Tél : 06.42.79.81.37

81 - VENDS génisses PH X B terme nov déc – Tél : 06.85.61.66.61 – 06.22.43.08.88

DECONS OCCITANIE
05 62 75 85 50
aucamville@decons.fr
ACHÈTE FERRAILLE ET MÉTAUX
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
05 61 02 14 32 OU
06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom .....
Adresse .....
.....
☎ .....
Rubrique ..... ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : ..... €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

RÉUSSIR Terres d'Ariège

49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €

OU

49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

Coupon à renvoyer à :
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

BULLETIN D'ABONNEMENT

+ **1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix**



☐ 11 n°/an ☐ 11 n°/an ☐ 10 n°/an

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 109 €

☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de 79 € *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €
☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 89 €



☐ 11 n°/an ☐ 6 n°/an ☐ 11 n°/an ☐ 10 n°/an ☐ 10 n°/an ☐ 11 n°/an

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom ..... Prénom .....
Société .....
Adresse .....
.....
Code postal ..... Ville .....
Tél ..... Port .....
E-mail .....
N° Siret .....

MODE DE PAIEMENT
○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

RÉUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

RÉUSSIR Nourrir votre performance

Formation « Bien préparer son départ à la retraite », il reste encore des places !

FORMATIONS Les syndicats majoritaires, en partenariat avec le FRSEA Occitanie, vous propose une formation sur le départ à la retraite le 21 novembre à la chambre d'Agriculture de Foix.

Le meilleur moyen pour bien préparer sa retraite et ne pas se sentir pris au dépourvu, c'est d'anticiper ! Pour vous accompagner au mieux dans ce moment important, votre FDSEA de l'Ariège organise une journée de formation animée par une juriste afin de vous permettre de connaître la marche à suivre pour aborder votre départ à la retraite agricole sereinement.

Lors de cette journée, seront abordés les points suivants :

- Le système de retraite : Le cadre général
- Spécificité du système de retraite agricole : Conditions spécifiques à l'agriculture
- Ou trouver des informations ?
- Les incidences d'un départ en retraite : Fiscales, Patrimoniales, Sociales

ILS ONT SUIVI ET APPRÉCIÉ LA FORMATION

« C'est aussi un temps pour nous, pour réfléchir, pour se poser sur ces questions. (…) On fait le point sur plein de thématiques et pour ma part je me sens plus sereine, ça m'a redonné un petit coup de fouet parce que j'étais plutôt dans une phase de flottement. »

« J'ai vraiment beaucoup aimé le fait de prendre le temps d'évoquer, de réfléchir à tout ce que la retraite peut impliquer sur soi, avec les autres (…) En tout cas, toutes les thématiques je les ai trouvées intéressantes, ça permet d'appréhender les démarches liées à la retraite autrement. »

A NOTER

Si vous êtes cotisants exploitants à la MSA, cette formation peut être entièrement prise en charge par Vivéa, ainsi vous n'aurez rien à débourser pour suivre cette formation qui est assurée par une juriste spécialisée.

Pour vous inscrire à la formation organisée le 21 novembre prochain à la chambre d'Agriculture de Foix, vous pouvez directement contacter le 06.75.60.68.30.





Sécheresse : levée des mesures de restriction des usages de l'eau

Les conditions climatiques très chaudes et très sèches observées en Ariège durant le printemps et l'été 2023 ont nécessité la mise en oeuvre, dès le mois de juillet, de mesures de restrictions des usages de l'eau qui se sont poursuivies jusqu'au 31 octobre.

Compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques, le préfet de l'Ariège a décidé de lever ces restrictions.

Une surveillance des ressources en eau est toutefois maintenue afin de s'assurer que les nappes phréatiques et les retenues d'eau structurantes du département se remplissent suffisamment d'ici le début du printemps prochain, pour anticiper au mieux la saison estivale.

Un comité de ressource en eau sera organisé en décembre prochain afin d'établir un bilan de la saison d'étiage 2023 avec l'ensemble des partenaires et d'échanger avec eux sur les perspectives de gestion de l'eau pour l'année 2024.

Préfet de l'Ariège

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

RÉUSSIR
Terres d'Ariège